

DEPARTEMENT  
DE L'ISERE

ARRONDISSEMENT  
DE GRENOBLE

DATE DE CONVOCATION  
3 avril 2017  
DATE D'AFFICHAGE  
20 avril 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice est de 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LE MOUTARET

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 10 avril 2017

N° 2017 -079

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune du MOUTARET, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la présidence de Mr GUILLUY Alain, Maire

**Présents :** MM GUILLUY Alain, MONTMAYEUR Roger, BALICHE Jessica, DETTOMA Nicolas, DRAPER Simon, DUPELOUX DESGRANGES Etienne, FORVEILLE Jacqueline, RAMBLA Julien, RENAUD Hortense, REYNOUD Christiane

**Excusé :** M GRAMBIN Marc,

Une procuration de Mr GRAMBIN Marc à M MONTMAYEUR Roger

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : MME RENAUD Hortense

### Sommaire :

- **Présentation et vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016**
- **Présentation et vote du Budget 2017**
- **Délibération Communautarisation de la station des Sept Laux (Modification statutaire n°13)**
- **Délibération convention entre la commune et Madame LOVERA pour remboursement des frais dus au titre des démarches de désenclavement de sa propriété.**
- **Délibération mise à disposition de la salle jaune à l'Association Grési'kilibre**
- **Planning permanences électorales**
- **Questions diverses**

### N° 04/17/001 - Présentation et vote des comptes de gestion 2016.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 du budget principal, et du service Eau. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

**N° 04/17/002 - Présentation et vote des comptes administratifs 2016**

Le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2016 qui s'établissent ainsi (hors reports) :

|                               | Investissement |            |              |
|-------------------------------|----------------|------------|--------------|
|                               | Dépenses       | Recettes   | Résultats    |
| Commune                       | 409 330.45     | 163 994.00 | - 245 336.45 |
| Service Eau et Assainissement | 87 634.76      | 221 779.32 | + 134 144.56 |
| TOTAUX                        | 496 965.21     | 385 773.32 | + 111 191.89 |

|                               | Fonctionnement |            |             |
|-------------------------------|----------------|------------|-------------|
|                               | Dépenses       | Recettes   | Résultats   |
| Commune                       | 85 635.11      | 156 220.64 | + 70 585.53 |
| Service Eau et Assainissement | 75 656.80      | 75 664 .45 | + 7.65      |
| TOTAUX                        | 161 291.91     | 231 885.09 | + 70 593.18 |

*Hors de la présence de Monsieur Alain GUILLUY, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité avec 10 voix pour, zéro contre, une abstention, approuve les Comptes Administratifs 2016 de la Commune et des Services Annexes.*

**N°04/17/003 - Délibération d'affectation des résultats**

**Reports**

|                               |                | à fin d'exercice<br>2016 | à fin d'exercice<br>2015 |
|-------------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|
| Commune                       | Investissement | - 245 336.45             | + 139 478.85             |
|                               | Fonctionnement | + 70 585.53              | + 49 289.33              |
| Service Eau et Assainissement | Investissement | + 134 144.56             | - 85 074.58              |
|                               | Fonctionnement | + 7.65                   | + 245.33                 |

A l'unanimité, avec 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention, le Conseil décide :

§ d'inscrire en dépenses au Budget 2017 de la Commune le déficit d'investissement de - 105 857.60 euros.

§ d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget 2017 de la Commune la somme de + 61 157.60 euros.

§ d'inscrire en recettes au Budget 2017 de la Commune l'excédent de fonctionnement moins la part affectée pour couvrir le déficit d'investissement, la somme de + 58 717.26 euros.

§ d'inscrire en recette au Budget 2017 du service de l'eau et de l'Assainissement l'excédent d'investissement de + 49 069.98 euros.

§ d'inscrire en recettes au Budget 2017 du service de l'eau et de l'Assainissement l'excédent de fonctionnement de + 252.98 euros.

**N° 04/17/004 - Présentation et vote des Budgets 2017 de la commune et du Service Eau**  
A l'unanimité, avec 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 de la Commune et des Services Annexes qui s'équilibrent aux valeurs ci-après (y compris les reports et affectations) :  
Les budgets sont votés au chapitre en investissement et fonctionnement avec les reports.

|                        | Investissement    |            | Fonctionnement    |            |
|------------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|
|                        | Dépenses          | Recettes   | Dépenses          | Recettes   |
| Commune                | 430 231.47        | 430 231.47 | 228 758.10        | 206 456.19 |
| Service Eau/Assainisst | 195 634.94        | 195 634.94 | 90 648.65         | 90 648.65  |
| Totaux                 | <b>625 866.41</b> |            | <b>319 406.75</b> |            |
| Total invest + fonct.  | <b>945</b>        |            | <b>273.16</b>     |            |

**N° 04/17/005 - Délibération Communautarisation de la station des Sept Laux (Modification statutaire n°13)**

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;  
-Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;  
-Vu la délibération n°DEL-2017-0026 du conseil communautaire du 06 mars 2017 portant communautarisation de l'espace ludique du Col de Marcieu ;  
-Vu la demande des communes de La Ferrière, Theys, Les Adrets et Laval ;  
-Vu la délibération du SIVOM des Sept Laux en date du 1er février 2017 ;  
-Considérant le caractère communautaire de la station des Sept Laux ainsi que l'intérêt pour la communauté de maintenir et développer l'offre de loisirs sur son territoire ;  
-Considérant le fort enjeu en matière de développement économique, de maintien de l'emploi et de développement des territoires concernées ;  
Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1er septembre 2017, de la compétence relative à la gestion de la station des Sept Laux ;

-----  
Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques principales de la station des Sept Laux : composée de trois portes d'entrée (Prapoutel, Pipay, Le Pleynet), la station dispose de l'un des plus importants domaines skiabiles du Dauphiné avec 45 pistes de ski alpin (120 km), 7 pistes de free-ride et 3 pistes de ski nordique (23 km), situées entre 1 350 m et 2 400 m d'altitude.

Le domaine est composé de 23 remontées mécaniques (télésièges dont un combi sièges-cabines et téléskis).

En moyenne, sur les trois dernières saisons (2013-2014 à 2015-2016), la station a généré 456 000 journées-skieurs par saison pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,9 millions d'euros sur cette même période.

Le domaine alpin est géré en délégation de service public par la SEM T7L, laquelle comprend 23 agents permanents et une centaine de saisonniers.

Le domaine nordique est quant à lui géré par l'association ARECE avec une fréquentation moyenne sur les trois dernières saisons de 3 400 passages/saison.

Les sites de Prapoutel et Le Pleynet offrent 7 000 lits touristiques ainsi que de nombreux commerces et services.

Le site de Pipay, orienté vers la clientèle journée, ne dispose pas d'hébergement, mais uniquement de commerces et services (restaurant, location de matériel, caisses, salle hors-sac...).

Les Sept Laux comprennent également des équipements annexes complémentaires tels que piscine avec activités ludiques (toboggans aquatiques), mur d'escalade, piste de VTT, halte-garderie, cinéma...

*Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 11 voix pour, zéro contre et zéro abstention, approuve la communautarisation de la Station des Sept Laux à compter du 1er septembre 2017.*

**N° 04/17/006 - Délibération convention entre la commune et Madame LOVERA pour remboursement des frais dus au titre des démarches de désenclavement de sa propriété.**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

La SELARL VIAL-ROSSI a fait parvenir à la commune un devis concernant les frais d'acte administratif pour la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée n° B 561 (numéro parcellaire à créer pour une contenance de 14 m<sup>2</sup>), appartenant à Monsieur TISSOT Vincent au profit de la commune de Le Moutaret.

Cette acquisition est nécessaire au désenclavement de la propriété appartenant à Mme Lovera, dont l'enclavement a pour origine la liquidation de communauté avec Monsieur Lovera.

La commune a accepté de bénéficier de cette cession pour solutionner un enclavement de fait.

Il est convenu avec Mme Lovera que cette opération devra être neutre financièrement pour la commune et que tous les frais liés à cette acquisition devront être remboursés.

Une convention entre Madame Lovera et la Commune pour la prise en charge de ces frais estimés à 708 euros ttc, sera mise en place.

-----  
*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 10 voix pour, zéro contre et une abstention, autorise le Maire :*

- *à effectuer toute démarche nécessaire à l'acquisition de cette parcelle, à créer et en cours de numérotation cadastrale*
- *à signer la convention à venir avec Mme Lovera pour le remboursement des frais inhérents à cette opération*
- *à émettre le titre correspondant*

**N° 04/17/007 - Délibération mise à disposition de la salle jaune à l'Association Grési'kilibre**

L'Association Grési'kilibre organise des cours de gym chinoise certains soirs sur la commune de Le Moutaret souhaiterait instaurer ses cours chaque semaine hors vacances scolaires, et aimerait disposer de la salle jaune.

*Après avoir entendu la lecture du courrier par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avec 9 voix pour, zéro contre et 2 abstentions, autorise le Maire à mettre à disposition à l'association Grési'kilibre la salle jaune de la Mairie uniquement pour la pratique de cette activité.*

*Une convention d'utilisation sera établie entre la commune et l'Association précisant :*

- *la périodicité*
- *la réserve décisionnaire de la Mairie à utiliser la salle lorsqu'elle en aura besoin*
- *le préavis en cas de non utilisation de la salle*
- *une attestation d'assurance*
- *une participation financière de l'Association Grési'kilibre pour indemnisation des charges (électricité, eau, chauffage)*
- *Un rangement et nettoyage de la salle après chaque utilisation*

**Questions diverses**

- ❖ **La voirie de la D525** accès à l'ourcière est dégradée. Des travaux sont prévus par la commune de la Chapelle du bard, qui en a la charge, afin de reprendre la voirie.
- ❖ **Planning permanences électorales :** le planning des permanences des élus a été établi pour le 1<sup>er</sup> et le second tour des élections présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017.
- ❖ **Plateforme « monstage.fr » :** le département et la communauté de communes « le Grésivaudan » ont créé une plateforme de bourse de stages permettant de proposer aux élèves collégiens et lycéens du territoire de découvrir le monde professionnel. Elle s'adresse aux élèves, mais aussi aux professionnels et aux enseignants.
- ❖ **Fibre optique :** le déploiement de la fibre optique et de la couverture à très haut débit a lieu en ce moment dans le département de l'Isère. La couverture serait optimale entre 2020 et 2022.

Fait à LE MOUTARET  
Le 10 avril 2017



|           |  |
|-----------|--|
| 04/17/001 | Présentation et vote des comptes de gestion 2016.  |
| 04/17/002 | Présentation et vote des comptes administratifs 2016   |
| 04/17/003 | Délibération d'affectation des résultats   |
| 04/17/004 | Présentation et vote des Budgets 2017 de la commune et du Service Eau  |
| 04/17/005 | Délibération Communautarisation de la station des Sept Laux (Modification statutaire n°13)   |
| 04/17/006 | Délibération convention entre la commune et Madame LOVERA pour remboursement des frais dus au titre des démarches de désenclavement de sa propriété. |
| 04/17/007 | Délibération mise à disposition de la salle jaune à l'Association Grési'kilibre  |

|                               |        |                        |  |
|-------------------------------|--------|------------------------|--|
| M GRAMBIN Marc                | Excusé | M RAMBLA Julien        |  |
| M MONTMAYEUR Roger            |        | MME RENAUD Hortense    |  |
| MME BALICHE Jessica           |        | MME REYNOUD Christiane |  |
| M DETTOMA Nicolas             |        |                        |  |
| M DRAPER Simon                |        |                        |  |
| M DUPELOUX-DESGRANGES Etienne |        |                        |  |
| MME FORVEILLE Jacqueline      |        |                        |  |